



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/PV - N° 2026 / 514

Évènement
Parvis de l'Orange Bleue
Le jeudi 24 septembre 2026

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2131-1, L. 2213-1, L. 2213-2 et suivants ;

VU l'arrêté n° 1966-289 du 09 avril 1966 concernant la réglementation sur la conservation et sur la surveillance des voies communales d'Eaubonne ;

CONSIDÉRANT la demande formulée le vendredi 17 juillet 2026 par **la Direction de l'Action Culturelle – 1 rue d'Enghien - EAUBONNE (95600)**, en vue d'organiser l'ouverture de la saison 2026 sur le parvis de l'Orange Bleue ;

CONSIDÉRANT que cette manifestation entraîne des restrictions.

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation se déroulera sur le parvis de l'Orange Bleue au 7 rue Jean Mermoz pendant la période suivante :

Le jeudi 24 septembre 2026

Article 2 : L'accès au parvis de l'Orange Bleue sera interdit le jeudi 24 septembre 2026. La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Eaubonne, Monsieur le Commissaire de Police et tout autre agent de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté et une copie du présent arrêté sera adressée au Pétitionnaire.

Eaubonne, le 24 JUL. 2026

Notifié le : 24/07/2026	
Publié le : 24/07/2026	
Exécutoire le : 24/07/2026	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylan SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

**Pour la Maire,
Par suppléance,
L'Adjoint à la Maire**

Lionel MÉNARD

